

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-028

Séance du 23 avril 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-TROIS AVRIL À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2024.

Présents : CHARVET Aurélien, CAVILLON Hervé, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Fonds de concours PET 1 : demande de versement d'un acompte.

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la maison COLIN en salle culturelle multi média a été proposé au Plan d'Équipement Territorial de la conférence territoriale Bresse de Grand Bourg Agglomération et retenu pour attribution d'un fonds de concours lors de la conférence du 16 septembre 2019.

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux évolutions de programmation du Plan d'Équipement Territorial, l'accord final du fonds de concours pour le projet de l'« Espace culturel Maison COLIN » a été porté à 148 000 € par la conférence territoriale Bresse et validé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2023.

M. le Maire explique qu'une convention de versement du fonds de concours doit être signée après accord du conseil municipal et que le versement d'un acompte de 30 % maximum du montant global du fonds de concours peut être mis en œuvre dès la signature de la convention.

Vu la délibération n° DC-2023-082 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en date du 18 décembre 2023 portant validation de la finalisation des programmations du P.E.T.I.,

Vu la convention relative au versement d'un fonds de concours dans le cadre du P.E.T. (Plan d'Équipement Territorial) de Grand Bourg Agglomération,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes de la convention pour le versement du fonds de concours attribué pour le projet de création d'un «Espace culturel Maison COLIN» pour un montant de 148 000 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette opération ;

SOLLICITER le versement d'un acompte de 30 % du fonds de concours attribué à la commune, soit un montant de 44 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention pour le versement du fonds de concours attribué pour le projet de création d'un «Espace culturel Maison COLIN» pour un montant de 148 000 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette opération ;

SOLLICITE le versement d'un acompte de 30 % du fonds de concours attribué à la commune, soit un montant de 44 400 €.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 23 avril 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

The block contains a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature, presumably of Jacques Sallet, the Mayor.